

PROGRAMME DE L'ICOM

Icom news 30 (1978) 1, 24-32

B5
361
D5
241.1

1977 - 1980

INTRODUCTION

1. Les grandes lignes des activités et des mesures qui figurent dans ce programme sont fondées sur l'expérience de l'application du programme triennal précédent.
 2. En extrapolant les taux de croissance des membres et des activités entre 1974 et 1977, un modèle idéal a été adopté pour l'élaboration des futures activités. Ce modèle se définit par les facteurs suivants:
 - (a) maintien d'un taux de croissance des membres de 10% minimum par an;
 - (b) augmentation des activités spécialisées au fur et à mesure du développement des Comités internationaux et de la constitution de nouveaux Comités et groupes de travail «ad hoc»;
 - (c) en conséquence du point (a), accroissement des ressources propres de l'ICOM de \$ 109.000 en 1977 à \$ 150.000 en 1980; une augmentation éventuelle des cotisations à partir de 1979 pourrait porter les ressources à \$ 170.000 en 1980;
 - (d) réévaluation proportionnelle de la subvention de l'UNESCO à l'ICOM;
 - (e) augmentation annuelle de 15% minimum des fonds alloués dans le budget aux activités spécialisées;
 - (f) renforcement du Secrétariat par le rétablissement d'au moins deux des postes supprimés en 1976, particulièrement en ce qui concerne le service régulier aux membres et la réalisation des contrats;
 - (g) obtention de fonds extra-budgétaires au minimum de \$ 80.000 par an pour les activités du programme, excepté pour 1980, année de la Conférence Générale dont l'organisation exigera des contributions bien supérieures.
 3. Etant donné la difficulté de prévoir avec exactitude les taux de l'inflation, le Conseil Exécutif devra évaluer et revoir chaque année la répartition des dépenses entre les services réguliers (Secrétariat et Centre de documentation), les activités spécialisées et les publications.
 4. Vu que le Secrétariat doit continuer à exercer avec efficacité les activités régulières du programme, la coordination du réseau des différentes organes de l'ICOM, la production des périodiques et non périodiques, la collecte et la transmission d'informations et le fonctionnement administratif de l'Organisation, il est nécessaire de préserver son entité en lui consacrant le financement nécessaire.
 5. Les considérations et principes qui précèdent expliquent et justifient les grandes lignes adoptées dans le programme triennal qui suit.
6. Au cours de la période triennale 1974 - 1977, l'ICOM a terminé sa réforme statutaire. D'autre part, le nombre des membres et les activités du programme se sont développés de manière spectaculaire. Par suite du nombre de services que demandent les professionnels, il faudrait envisager une extension de l'utilisation de l'ordinateur pour les tâches administratives, afin d'alléger le surplus de travail causé par l'accroissement du nombre de membres.
 7. L'augmentation des ressources financières, résultat du point 6, fournit déjà une base substantielle aux services réguliers. Au cours de la période 1977 - 1980, les ressources propres de l'ICOM vont graduellement atteindre le montant des dépenses obligatoires. Pour ce faire, les Comités nationaux continueront leurs efforts pour recruter des membres individuels et institutionnels. Le développement parallèle de ces deux catégories est vital pour la consolidation de la situation financière. Le Conseil Exécutif et le Trésorier seront chargés de superviser l'évolution du budget, susceptible d'être affecté par les fluctuations du système monétaire international.
 8. Les résultats positifs de la politique de promotion des activités, du recrutement des membres et de l'élargissement du champ d'action géographique devraient se manifester au cours des trois années à venir comme conséquence logique du plan adopté pendant les trois années écoulées. Le maintien de cette politique s'accompagnerait de certaines modifications dans les domaines suivants:
 - (a) Comités internationaux: coordination de leurs programmes d'activités respectifs ainsi que de ceux de leurs groupes de travail afin d'éviter le chevauchement et permettre cependant une circulation de l'information dans les domaines qui exigent une action bi ou multi-latérale;
 - (b) activités régionales: soutien accru aux activités proposées, par les Comités nationaux dans une région donnée ainsi qu'aux programmes des

Organisations régionales; constitution possible de certains groupes de travail régionaux dépendant des Comités internationaux, sous la responsabilité du Comité Consultatif, avec l'approbation du Conseil Exécutif;

- (c) Comités nationaux: dans tous les cas, ils seront ouverts à l'ensemble de la profession muséale du pays et prêts à trouver une solution aux situations administratives contraires à l'article 9 des Statuts de l'ICOM.
9. D'une manière générale, l'ICOM continuera à servir la profession muséale et à refléter les besoins de la société contemporaine. En vertu de ses fonctions, l'Organisation s'efforcera de découvrir les nécessités nouvelles qui se font jour pour les soumettre à l'attention de ses organes spécialisés qui en discuteront et qui les feront connaître par les moyens habituels, et pour en faire si nécessaire l'objet de campagnes publiques de sensibilisation.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

10. La situation de la profession muséale dans le monde ainsi que le statut de ses membres en termes professionnels et sociaux seront étudiés par l'ICOM. L'évolution des musées en réponse aux besoins qui se manifestent exige dans certains cas la redéfinition du rôle de la profession, ainsi que la reconnaissance des nouvelles spécialisations qui se font jour. La diversification des services que l'on demande aux musées de rendre à la communauté oblige à entreprendre une analyse des rapports existant entre les professionnels de musée de leurs collègues d'autres professions, scientifiques ou d'enseignement. Une enquête sera faite sur les activités scientifiques et de recherche ainsi que sur les possibilités d'action. Les Comités nationaux et internationaux, le Centre de documentation et le Secrétariat collecteront donc le plus d'informations possibles sur cette question afin d'obtenir une vue d'ensemble qui permette une meilleure compréhension du statut et du rôle de la profession muséale.
11. Les efforts porteront en permanence sur les points suivants:
- définition des besoins en matière de formation professionnelle, à tous les niveaux de spécialisation;
 - collecte de données sur les centres de formation et le programme des études sur le plan national et international;
 - reconnaissance de la formation en tant que discipline universitaire par les autorités responsables dans les divers pays.

Le Comité international pour la formation du personnel, l'Unité de formation et le Centre de documentation, avec le concours des Comités nationaux, seront responsables de l'accomplissement de ces tâches et jugeront de l'opportunité de réunions et d'enquêtes aux niveaux international et régional.

Etant donné que les échanges internationaux de personnel s'avèrent être des moyens utiles de formation, l'ICOM poursuivra ses efforts, avec l'aide des Comités nationaux, pour créer des subventions et des stages dans différentes régions. On attachera une attention

particulière à la possibilité d'organiser des cours et des réunions avec la collaboration de plusieurs Comités nationaux appartenant à la même zone linguistique.

12. La publication de manuels traitant des divers aspects de la formation professionnelle sera poursuivie. Une liste des besoins urgents et des priorités, en fonction des lacunes existant dans la bibliographie, sera établie par le Comité international pour la muséologie, en consultation avec les autres Comités internationaux concernés. Le projet d'un «Traité de muséologie» sera repris et confié à une équipe internationale d'experts en vue de rechercher une solution pertinente pour sa réalisation. L'ICOM jouera un rôle actif dans la proposition de sujets pour les «Cahiers techniques» publiés par l'UNESCO et si nécessaire se chargera de leur rédaction. En collaboration avec le Centre international pour la conservation, à Rome, l'ICOM continuera à établir des bibliographies spécialisées sur des sujets intéressant la conservation. Les Comités nationaux, les Organisations et les institutions qui voudraient entreprendre la publication de manuels de formation du personnel de musée seront encouragés. L'ICOM rappelle à ses Comités nationaux que le Secrétariat est prêt à servir d'intermédiaire pour l'obtention de droits de reproduction de textes déjà publiés dans une langue étrangère.
13. Dans l'intérêt des relations internationales, l'ICOM s'attachera à normaliser les méthodes de documentation. Le Centre de documentation réunira et fournira des informations sur les systèmes de catalogage et d'inventaire; il aidera les musées désireux de remanier leur systèmes de documentation. Le Comité international pour la documentation conseillera l'ICOM pour l'établissement d'une terminologie muséologique internationale et proposera les grandes lignes d'une standardisation des systèmes informatiques de documentation utilisés dans les différents pays.
14. Afin d'apporter le concours de leur expérience professionnelle à l'application de la Recommandation de la 19^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO sur les échanges d'objets culturels et naturels, les Comités internationaux de l'ICOM:
- prépareront une liste des mesures pratiques à adopter pour les objets en transit;
 - établiront des directives pour les assurances;
 - définiront clairement les exigences d'environnement et de sécurité pour les expositions temporaires.
15. L'ICOM poursuivra ses efforts pour développer l'usage de garanties gouvernementales comme couverture des risques, parallèlement à la solution normale d'assurance par les compagnies commerciales. D'autre part, il faudra envisager les possibilités de création d'un fonds pour financer la couverture des risques dans les échanges impliquant un ou plusieurs participants de pays en voie de développement. Enfin, grâce à une campagne auprès de l'opinion publique, l'ICOM continuera à suggérer aux autorités gouvernementales d'accorder des garanties non seulement aux grandes expositions artistiques, mais aussi pour les échanges fréquents de petites expositions sur des sujets divers.
16. Afin de contribuer à la restitution ou au retour dans leur pays d'origine des objets les plus significatifs, le Comité «ad hoc» créé à ce propos devra:

- (a) définir un code éthique sur la restitution ou le retour des objets;
- (b) réunir des informations sur les pays qui semblent avoir été largement dépouillés de leur patrimoine culturel;
- (c) se documenter sur les objets;
- (d) étudier les accords passés entre les différents pays, particulièrement en ce qui concerne leurs termes de référence et leurs procédures;
- (e) étudier, avec l'aide des Comités nationaux concernés, tous les aspects techniques de la restitution ou du retour des biens culturels;
- (f) conseiller l'UNESCO sur le rôle que pourrait jouer son Comité intergouvernemental dans la restitution ou le retour des biens culturels et sur ses méthodes de travail;
- (g) proposer à l'UNESCO des mesures pratiques d'aide aux Etats-membres pour la conservation et la mise en valeur des objets restitués ou retournés aux pays d'origine.

Le Comité «ad hoc» chargera le Secrétariat de l'ICOM et le Centre de documentation des tâches de collecte des informations et de la préparation du matériel de base nécessaire. La coordination du travail des Comités internationaux sera également assurée par le Comité «ad hoc» qui rendra compte régulièrement au Comité Consultatif des progrès accomplis.

17. Comme suite à la publication du manuel sur «La sécurité dans les musées», l'ICOM entreprendra, grâce à ses moyens habituels d'information, une campagne pour encourager une plus grande sécurité dans les musées. Les grandes lignes de cette campagne seront préparées par les Comités internationaux concernés, avec l'aide du Secrétariat; elle s'adressera aux administrations responsables, aux professionnels de musée et au public en général.
18. Pour pouvoir répondre efficacement aux demandes formulées par l'UNESCO dans le domaine de la profession, le Secrétariat complétera et mettra à jour la liste des membres de l'ICOM prêts à entreprendre des missions spécialisées sur le terrain. Tous les membres intéressés par ce type d'activité sont priés d'adresser au Secrétariat un curriculum vitae détaillé.

19. L'action régionale de l'ICOM doit être conçue dans le cadre des Organisations et des agences existant dans les régions et en coordination avec le programme de l'UNESCO. On prendra également en considération les besoins des sous-régions.

20. Les besoins d'informations régulières seront satisfaits grâce aux contacts entretenus par le Secrétariat et le Centre de documentation avec les Organisations régionales, centres de formation, Comités nationaux, institutions et membres individuels. Dans ce but, le Secrétariat saisira toutes les occasions de communiquer avec les instances régionales en leur rappelant l'intérêt réciproque d'un tel échange.

21. Asie

L'agence régionale de l'ICOM en Asie continuera de servir les Comités nationaux et les membres de la région pour autant que des ressources financières

régulières (d'un montant minimum de \$ 30.000) puissent être trouvées. Les résultats obtenus par l'Agence durant la période triennale écoulée avec un budget très limité et irrégulier exigent une participation accrue des pays concernés. Les contributions en devises non-convertibles seront utilisées pour soutenir certains projets dans le pays lui-même. Les autres contributions en devises convertibles seront consacrées au fonctionnement régulier de l'Agence et aideront à la participation des membres asiatiques aux activités régionales ou internationales.

Un plan détaillé, prévoyant des moyens d'action, l'engagement d'un nouveau chef pour l'Agence et une politique financière, devra être préparé en 1977 par le Conseil Exécutif avec l'aide de l'actuel chef de l'Agence et du Secrétaire Général. Pour assurer la continuité du fonctionnement de l'Agence, le Dr. G. Morley sera nommée, lorsqu'elle aura résigné ses fonctions, Conseiller permanent chargé des projets spéciaux.

Des réunions régionales seront organisées à la demande d'un ou de plusieurs Comités nationaux. L'Agence fournira son assistance technique au Séminaire régional qui doit être organisé au Sri Lanka en décembre 1977.

Une seconde Assemblée des Présidents et Secrétaires des Comités nationaux asiatiques se tiendra entre 1977 et 1980.

L'Agence continuera à encourager, aider et contribuer au développement des relations professionnelles par la correspondance, des missions pour la collecte d'informations, l'échange et la production de publications.

22. Afrique

L'ICOM fournira des conseils techniques et mettra son réseau international à la disposition de l'Organisation des Musées, Monuments et Sites d'Afrique (OMMSA) qui sera officiellement créée en 1978. Le Secrétariat coopèrera avec le Secrétaire Général par intérim de l'OMMSA pour l'organisation de sa première Assemblée Générale qui se tiendra à Nairobi, Kenya, en janvier 1978. A la demande de l'OMMSA et de l'UNESCO, l'ICOM proposera des sujets de discussion pour l'Assemblée, coordonnera la réunion et aidera les rapporteurs. Au stade ultérieur de son développement, l'OMMSA servira de lien entre les Comités nationaux de la région et agira comme partenaire de l'ICOM. L'interaction entre les deux Organisations leur sera d'un grand bénéfice mutuel en leur permettant de mieux servir leurs membres et de rechercher les divers besoins professionnels de la région.

Durant cette période, l'ICOM et l'OMMSA se fixeront des objectifs communs tels que:

- (a) l'évaluation de la situation présente dans les différents Etats africains concernant la préservation et la protection du patrimoine culturel, en termes juridiques, administratifs et techniques;
- (b) la progression d'une muséologie africaine adaptée aux besoins du développement social et culturel;
- (c) le développement de la formation du personnel à tous les niveaux et dans les différentes spécialisations par des actions similaires à celles décrites plus haut, paragraphe 11.

En ce qui concerne ce dernier objectif, l'ICOM demandera à l'UNESCO d'établir de nouveaux centres de formation, pour répondre aux besoins croissants des Etats-membres africains.

23. Amérique Latine

Les Comités nationaux augmenteront leurs efforts pour accroître le nombre de leurs membres. La nécessité d'une action régionale d'ensemble exige le développement de l'Association Latino-Américaine des Musées (ALAM) dont les activités (publications, réunions) doivent être intensifiées dans tous les pays concernés. A l'initiative des Comités nationaux, les objectifs suivants devront être réalisés:

- (a) établir un réseau régional pour la collecte et la diffusion de la documentation;
- (b) dynamiser les échanges (d'expositions, de stages, de personnel, etc.) dans la région et sur le plan international.

24. Pays arabes

L'ICOM apportera son concours et ses conseils professionnels et techniques à l'Organisation de la Ligue Arabe pour l'Education, la Science et la Culture (ALESCO).

Les Comités nationaux entreprendront l'organisation de séminaires et de cours de recyclage pour les membres des pays arabes. De plus, un plan sera établi pour la publication d'ouvrages de base sur la muséologie en arabe.

L'ICOM, son Secrétariat et son Centre de documentation collaboreront avec le Centre régional de formation de l'UNESCO à Bagdad (Irak) pour le développement de ses cours. Des missions de collecte d'informations seront effectuées si la possibilité s'en présente, pour connaître les besoins spécifiques des pays arabes et pour favoriser la création de nouveaux Comités nationaux.

ACTIVITES SPECIALISEES

25. Les Comités internationaux sont les agents de la réalisation des activités de base de l'ICOM. Leur structure devra être révisée et, si nécessaire, transformée afin de suivre l'évolution du nombre de leurs membres et de leurs activités. Afin de faire face à cette augmentation, plusieurs Comités internationaux devront développer leurs Secrétariats; il faudra trouver auprès d'institutions des contributions en services ou en espèces, afin de compléter les subventions accordées aux Comités internationaux. Ceux-ci peuvent envisager de fixer un taux de cotisations conformément à l'article 18 du Règlement des Organes internationaux spécialisés de l'ICOM. Un effort particulier sera fait afin d'obtenir des bourses de voyage pour faciliter la participation de membres aux réunions régulières. Tous les Comités internationaux s'associeront à la publication et à la diffusion d'ouvrages périodiques et non-périodiques.

Activités de base:

Architecture et techniques muséographiques (ICAMT)
Le Comité préparera, avec l'aide de groupes de travail pluridisciplinaires spécialement constitués réunissant les diverses spécialités concernées, un rapport:

- (a) recensant les données fondamentales préalables à l'établissement du programme et du projet de réalisation d'un musée et exposant les éléments méthodologiques de base;
- (b) développant plus spécialement les problèmes posés:
 - par la construction d'un nouveau musée considérant les options muséologiques contemporaines,
 - par l'étude des facteurs économiques et culturels qui conditionnent la construction de musées dans les pays en voie de développement,
 - par l'adaptation à la fonction muséale ou la restructuration d'un bâtiment ancien, de caractère historique ou non,
 - par la conception et la réalisation de projets de présentations permanentes et d'expositions temporaires.

En liaison avec le Secrétariat de l'ICOM, les groupes de travail se réuniront au moins une fois par an à cette fin.

Conservation

Le Comité a concentré ses activités autour de la 5ème réunion plénière qui se tiendra à Zagreb, Yougoslavie, du 2 au 8 octobre 1978. Les programmes des 24 groupes de travail pour la période 1975 - 1978 seront publiés dans les «Nouvelles de l'ICOM». Les rapports résultant de ces programmes feront l'objet d'une publication préalable qui sera présentée à la réunion de Zagreb.

Une plus grande importance devra être donnée aux réunions des groupes de travail entre les réunions plénières du Comité, ces réunions restreintes étant essentielles pour améliorer la qualité de la compréhension mutuelle entre les membres de la profession.

En collaboration avec les Comités de l'ICOM pour la formation du personnel, pour la documentation et pour la muséologie, le Comité pour la conservation essaiera de parvenir à une meilleure communication dans le domaine de la formation des restaurateurs.

Documentation (CIDOC)

Le groupe de travail sur la documentation des collections charge le Centre de Documentation UNESCO-ICOM de réunir le plus d'informations possible sur les divers systèmes documentaires utilisés dans les différents pays et de diffuser ces informations aux membres du groupe de travail.

Le groupe continuera de donner toute son assistance pour la mise en oeuvre de la Résolution prise par l'UNESCO à la réunion de Barcelone sur l'utilisation de l'informatique (octobre 1976), touchant à la création de Comités nationaux de documentation dans les Etats-membres de l'UNESCO.

Le groupe de travail bibliographie poursuivra ses activités et continuera d'assurer la production de la «Bibliographie Muséologique Internationale»; le groupe tentera également d'élargir le réseau de ses collaborateurs.

Le groupe de travail terminologie reprendra ses activités, en collaboration avec le groupe de travail terminologie qui vient de créer le Comité international pour la formation du personnel.

Education et action culturelle (CECA)

Une nouvelle structure des groupes de travail sera expérimentée; ces groupes seront organisés selon le public auquel

ils s'adressent, par exemple le visiteur moyen, les groupes scolaires, les groupes de la communauté (en dehors du musée) et groupes spécialisés (handicapés, ouvriers). Les trois groupes de travail sur la formation, la communication et la recherche serviront les groupes déjà mentionnés mais auront également leur propre programme.

Le groupe de travail sur l'art moderne continuera ses contacts avec le Comité pour les musées d'art moderne afin d'établir une meilleure coopération. Une collaboration sera également établie avec les Comités pour la formation du personnel et pour la muséologie.

La prochaine réunion du CECA se tiendra aux Pays-Bas en septembre 1978. De nombreux projets pilotes y seront discutés.

Expositions internationales artistiques

Le groupe de travail assurances sera réanimé et poursuivra l'étude des systèmes d'assurance afin que l'ICOM puisse faire des recommandations à l'UNESCO dans ce domaine.

P. Cannon-Brookes et N. Stolow élaboreront le plus rapidement possible un manuel pour les organisateurs d'expositions basé sur un synopsis établi par le Comité.

Le Comité poursuivra l'examen de principes de base pour l'octroi du patronage de l'ICOM en consultation avec le Conseil Exécutif de l'ICOM.

Formation du personnel

- (a) Le groupe de travail sur l'utilisation du matériel audio-visuel complètera la grille de classification;
- (b) extension et révision du Programme de base de l'ICOM pour la formation professionnelle (syllabus) en coopération avec l'Unité de Formation de l'ICOM et les centres et cours de formation nationaux et internationaux;
- (c) organisation d'un colloque international sur l'enseignement de la muséologie, en collaboration avec le Secrétariat de l'ICOM;
- (d) à partir du plan général récemment préparé pour les premiers volumes de la série, le groupe de travail pour l'édition du «Traité de muséologie» commencera à travailler en collaboration avec une équipe internationale d'experts (voir paragraphe 12);
- (e) mise à jour des informations sur les cours et les possibilités de formation existant à l'Unité de Formation de l'ICOM. Établissement d'un projet d'évaluation et de garantie de ces cours et qualifications;
- (f) élaboration d'un répertoire du personnel chargé de l'enseignement dans les centres de formation et les musées (avec brèves indications sur leur spécialisation, leurs expériences et la langue parlée);
- (g) organisation de trois séances plénières du Comité, en Belgique en 1978, au Royaume-Uni en 1979, puis en 1980 à l'occasion de la Conférence Générale de l'ICOM;
- (h) des efforts seront tentés pour créer de nouveaux contacts avec les groupes de travail récemment désignés par les autres Comités internationaux.

Muséologie

Le Comité a l'intention de fixer particulièrement son attention sur les possibilités et limites de la recherche scientifique dans les grands et petits musées et sur la position de ses responsables par rapport aux agents de financement.

Il étudiera aussi les relations entre les musées et les autres organismes de conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel. Le Comité poursuivra aussi les efforts de l'ICOM pour considérer dans une même optique la conservation et le développement du patrimoine naturel et culturel.

Le Comité sera étroitement associé à la préparation du Traité de Muséologie et coopèrera régulièrement, entre autres, avec les Comités pour la formation du personnel et pour la documentation.

Sa prochaine réunion se tiendra en Pologne dans le courant de 1978.

Relations publiques dans les musées (MPR)

Quatre groupes de travail sont prévus:

Le groupe «expositions temporaires et itinérantes» étudiera et développera la publicité ainsi que les activités relatives aux expositions temporaires et itinérantes.

Le groupe «services des musées» étudiera et encouragera le développement des services d'information relatifs aux musées à l'intérieur et à l'extérieur.

Le groupe «presse, publicité, manifestations» s'occupera de trouver un soutien régulier plutôt qu'occasionnel auprès de la presse, de la radio et de la télévision pour les musées et mènera des recherches sur l'efficacité de la publicité payante et les manifestations organisées par les relations publiques.

Le groupe «patronage» se consacrera au rôle de plus en plus important que prennent dans les musées les sociétés d'Amis des Musées, les bienfaiteurs privés, l'industrie, etc.

Le Comité espère pouvoir organiser une réunion annuelle des quatre groupes de travail.

Les objectifs du Comité sont les suivants:

- (a) création d'un «marché d'idées» (annuel) pour la collecte et la diffusion au niveau international des idées et de l'évolution des relations publiques dans les musées;
- (b) compilation d'informations afin de constituer le texte d'un «manuel des relations publiques dans les musées» qui doit être publié avant la 12ème Conférence Générale de l'ICOM.

Sécurité dans les musées (ICMS)

- (a) Publication du traité «Sécurité dans les musées» (ICOM, 1977) dans d'autres langues telles que russe, italien, espagnol, allemand, arabe, etc. Ces publications doivent être financées en dehors du budget ordinaire de l'ICOM.
- (b) préparation et diffusion d'un film sur la *Sécurité dans les musées*; ce film, de 40', destiné à l'orientation et à la formation du personnel, sera vendu à un prix raisonnable et accompagné d'un commentaire en plusieurs langues;
- (c) organisation d'enquêtes scientifiques sur le terrain et de séminaires sur la sécurité, à la demande des Ministères concernés en Inde et en Italie;
- (d) réalisation d'une étude scientifique sur les mesures à prendre pour contrôler la fréquentation de plus en plus importante des musées, qui menace la structure physique des musées anciens et l'environnement dans lequel les collections sont présentées et conservées.

Principales disciplines:

Archéologie et histoire

Le Bureau du Comité révisera et complètera son règlement interne.

Le Comité accepte les invitations de la République Fédérale d'Allemagne pour la réunion du Comité en 1978 et de la Bulgarie en 1979. Le thème principal de la réunion de 1978 sera sans doute: «Architecture et présentation dans les nouveaux musées d'archéologie». Le Comité international pour l'architecture et les techniques muséographiques sera invité à s'associer à l'organisation de cette réunion et à y participer.

Art appliqué

Ce Comité donnera des informations à ses membres sur les expositions temporaires et itinérantes, les nouvelles installations, les catalogues scientifiques et autres activités de recherche dans les musées représentés par ses membres.

Les relations avec le Comité international de l'ICOM pour les musées et collections du verre seront développées.

Les prochaines réunions du Comité auront lieu en avril 1978 à Oxford et Barnard Castle, et en 1979 à Lisbonne.

Art moderne (CIMAM)

Le Comité se propose la publication d'un document sur la centralisation, décentralisation, non centralisation qui devrait être le premier d'une série dont le second devrait sortir d'ici 1980.

Le second objectif du CIMAM est de réactiver ses groupes de travail, notamment grâce aux nouveaux membres récemment inscrits grâce à une campagne de recrutement.

Le CIMAM collaborera avec les Comités internationaux pour la conservation et pour l'éducation et enverra régulièrement des représentants à leurs réunions.

Les deux prochaines réunions plénières du Comité traiteront respectivement des «musées de la périphérie» et des «grandes manifestations artistiques».

Ethnographie (ICME)

Les neuf groupes de travail de l'ICME poursuivront leur travail.

La seconde édition du «Répertoire international des ethnologues de musée» sera publiée avant la fin de 1978. En ce qui concerne le problème de la restitution des objets, des dossiers techniques sur la conservation, la sécurité et la documentation pour les objets à restituer seront préparés avant la fin de 1977, en liaison avec le Comité «ad hoc» (voir paragraphe 16). Un projet de politique commune à tous les ethnologues de musée sera soumis aux membres de l'ICOM qui sera par la suite intégré dans un code international d'éthique. Ce projet sera plus particulièrement axé sur deux points: l'identité culturelle d'une nation et le patrimoine culturel mondial.

Le groupe de travail sur la documentation, en liaison avec le CIDOC, établira des fiches standard de catalogage pour les musées d'ethnographie. Le groupe pour la formation, de son côté, collaborera avec le Comité international pour la formation du personnel pour fixer des normes professionnelles pour la nomination de conservateurs en ethnographie.

Enfin la publication d'une seconde édition de «Tomorrow's Museum of Ethnography» va être préparée.

Musées régionaux

Le Comité s'est fixé plusieurs objectifs dont:

- (a) l'établissement de statuts d'après les statuts de l'ICOM;
- (b) la rédaction d'un bulletin d'information qui traiterait du travail du Bureau du Comité, des nouvelles publications sur les activités des musées régionaux (avec l'aide du Centre de Documentation UNESCO-ICOM), des activités et programmes d'autres Comités internationaux et des activités des musées régionaux;
- (c) une conférence à Dresde (République Démocratique Allemande) en décembre 1978, grâce à l'aide du Comité national. Le sujet en sera: «Les musées régionaux en tant que centres de recherche et d'éducation culturelle de la population d'un territoire».
- (d) la préparation des réunions du Comité lors de la 12ème Conférence Générale de l'ICOM (1980) qui porteront sur l'évolution des musées régionaux, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Sciences et techniques (CIMUSET)

- (a) Mise à jour et supplément du Répertoire des musées de sciences et techniques;
- (b) poursuite de la publication du Bulletin du CIMUSET;
- (c) préparation d'une nouvelle édition plus détaillée de la liste de matériel d'équipement originel publiée par l'Association of Science & Technology Centers (ASTC) et compilée par l'Oregon Museum of Science and Industry;
- (d) participation à l'étude d'une salle moderne sur les ondes sonores. Cette participation portera surtout sur les équipements originaux qui illustrent les concepts définis dans le programme. Des feuillets d'instruction seront publiés. L'installation de cette salle pourrait être faite par le Musée technique de Prague et le Palais de la Découverte.
- (e) préparation d'une liste d'expositions itinérantes proposée par l'ASTC.

Sciences naturelles

Le Comité veut promouvoir une meilleure communication entre tous les musées d'histoire naturelle afin de résoudre leurs problèmes, partager des idées, échanger des collections et du personnel technique et scientifique.

Le Comité publiera un bulletin, d'abord à intervalles irréguliers, afin de mettre en commun problèmes, nouvelles idées, publications, besoins en spécimens, etc.

Un nouveau Répertoire des musées d'histoire naturelle sera complété et publié.

Le Comité encouragera la création d'un nouveau sous-comité pour les musées d'histoire naturelle en Asie afin d'encourager une meilleure communication entre ces musées.

Le Comité continuera la mise au point d'un système de normes internationales pour les expositions de façon à encourager la circulation internationale des expositions.

La prochaine réunion du Comité aura lieu en 1979, probablement à Téhéran (Iran).

Musées spécialisés:**Agriculture (AIMA)**

Le prochain congrès de l'AIMA se tiendra en République Démocratique Allemande en 1978. Il aura pour thème: «Le rôle des musées historiques d'agriculture dans l'interprétation du développement technique et social de l'agriculture» (principalement 19 - 20èmes siècles).

L'AIMA compte publier un bulletin pour ses membres.

Arts du spectacle (SIBMAS)

- (a) Préparation de la troisième édition du Répertoire «Bibliothèques & Musées des arts du spectacle dans le monde»;
- (b) le Comité de liaison de l'IIT (Institut International du Théâtre) se réunira en septembre 1977 à Munich après le congrès d'une Organisation-soeur de la SIBMAS, la FIRT (Fédération Internationale de la Recherche Théâtrale);
- (c) le prochain congrès de la SIBMAS aura lieu à Barcelone en septembre 1978.

Armes et histoire militaire (IAMAM)

L'Association, en coopération avec le Textilcommissie Musea (Pays-Bas), prépare une réunion de spécialistes sur la restauration des drapeaux qui se tiendra du 14 au 18 novembre 1977. Elle est destinée aux conservateurs responsables de collections de drapeaux historiques et plus particulièrement aux experts scientifiques et techniques en la matière.

Le Huitième Congrès de l'IAMAM se tiendra à Varsovie, Pologne, du 21 au 29 mai 1978. Le Neuvième Congrès aura lieu en 1981, probablement en Suède ou aux Etats-Unis.

En ce qui concerne les publications, l'Association complète le «Glossarium Armorum» dont la rubrique sur les armures a déjà été traduite en espagnol, russe et polonais. La section sur les arbalètes devrait être bientôt terminée. Les chapitres concernant les armes à feu, épées et armes d'host sont en cours.

Costume

Deux réunions sont prévues: l'une en septembre 1978 à Lisbonne (Portugal), l'autre à Nuremberg (République Fédérale d'Allemagne).

Le Comité compte publier une édition ronéotypée du «Vocabulaire de termes fondamentaux» portant sur les termes employés pour cataloguer les vêtements de femmes. Des éditions relatives à l'habillement des hommes et des enfants sont prévues de même qu'un glossaire de termes utilisés pour les vêtements du Proche-Orient dont le titre est «Typologie du costume afro-asiatique».

Comme jusqu'ici, le Comité publiera deux fois par an une lettre d'information et une bibliographie.

Instruments de musique (CIMCIM)

Le bulletin du CIMCIM continuera de paraître deux fois par an.

Les travaux du groupe de travail sur le Répertoire international des collections d'instruments de musique étant terminés, le groupe est supprimé.

Le groupe de travail sur le catalogue et la classification poursuivra ses activités en se limitant aux idiophones et à la normalisation de la classification organologique.

Le groupe sur les techniques audio-visuelles continuera ses travaux.

Le groupe sur la conservation essaiera, en liaison avec le Comité international pour la conservation, d'établir un code de déontologie pour les conservateurs et les restaurateurs dans le but de le faire accepter à la séance plénière du CIMCIM. Le Comité espère que ce code sera reconnu comme un guide pour la conservation des instruments de musique.

Une invitation à participer au 50ème anniversaire de la réouverture de la collection Meyer à Leipzig a été faite par le Musikinstrumentenmuseum der Karl Marx Universität, Leipzig (République Démocratique Allemande). Un congrès étant organisé à cette occasion, le CIMCIM et ses groupes de travail pourront s'y rencontrer. Date provisoire: août 1979.

Littérature

En vue de la réalisation de son programme général, le Comité international pour les musées de littérature travaillera durant la prochaine période triennale sur trois projets principaux:

- (a) réunion de travail (Weimar, République Démocratique Allemande, 1978) sur les possibilités et les limites du musée de littérature. Conception scientifique des expositions littéraires-historiques et littéraires-biographiques;
- (b) présentation de documentation primaire dans les musées de littérature par des expositions spéciales et des expositions itinérantes;
- (c) questions de forme des expositions de littérature. Utilisation des moyens audio-visuels et autres pour présenter les travaux littéraires et leurs connections culturelles et sociales.

En outre, un groupe de travail sera créé pour étudier la situation, les possibilités et le travail des musées commémoratifs et des sites commémoratifs en général, leurs relations avec les musées de littérature. Des suggestions seront faites au Bureau du Comité.

Transport (IATM)

La prochaine réunion annuelle de l'Association se tiendra à Vienne, Autriche, du 19 au 24 septembre 1978. Le thème principal en sera: «Musées et éducation»; une exposition du matériel utilisé dans ce domaine de l'activité muséologique sera présentée.

La réunion annuelle de 1979 aura lieu à Lisbonne, Portugal, en septembre 1979. Le thème principal en sera: «Problèmes de présentation et d'interprétation».

Les volumes n° 3 et 4 du Bulletin seront publiés en 1977 et 1978.

Le Bureau se réunira deux fois par an.

Verre

Le Comité compte intensifier les échanges d'informations pratiques et en publier les résultats, en particulier en ce qui concerne la préservation et le traitement du verre instable.

Pour stopper la falsification et l'imitation des objets en verre, le Kunstmuseum de Düsseldorf créera un Centre de Documentation capable de conseiller les musées dans ce domaine. Pour l'instant, l'unique documentation dont il dispose concerne la République Fédérale d'Allemagne; les autres pays sont invités à envoyer de la documentation afin que le Centre puisse devenir international.

le Répertoire international des musées et collections du monde sera réédité avant 1980. Le Comité compte entreprendre une campagne de recrutement de membres et coopter des experts, dans le domaine du verre, qui ne sont pas membres de l'ICOM.

PUBLICATIONS

26. La publication trimestrielle des «Nouvelles de l'ICOM» sera poursuivie selon la même formule, c'est-à-dire alternance de numéros monographiques et généraux, doubles ou simples, en y incluant des bibliographies spécialisées, une section «forum», des nouvelles des musées de différentes régions, un calendrier d'activités, etc. Le Bulletin donnera également des informations (si possible dans le cadre de rubriques permanentes) sur les activités du programme de l'UNESCO et celles d'autres Organisations internationales telles que l'ICOMOS et le Centre international de conservation (Rome). La rédaction maintiendra ses consultations avec les membres des Comités nationaux et internationaux.

27. La «Bibliographie muséologique internationale», oeuvre conjointe du Centre de documentation UNESCO-ICOM et de l'Office de muséologie de Prague, sera poursuivie. Paraîtront pendant cette période les numéros couvrant les années 1975 à 1977.
Deux remarques:

- (a) cette publication, subventionnée grâce à l'aide généreuse de l'Office de muséologie de Prague, est distribuée gratuitement à tous les membres institutionnels;
- (b) cette publication, qui tente de donner des informations exhaustives sur la littérature muséologique, ne paraît que deux à trois ans après la période couverte par chaque numéro.

Le Comité international pour la documentation poursuivra la supervision de la Bibliographie.

28. «ICOM Education» continuera de paraître annuellement; le Bureau exécutif du Comité international pour l'éducation et l'action culturelle aura la responsabilité du travail de rédaction, avec l'aide du Secrétariat et en consultation avec lui. Un minimum de \$ 2.500 sera prévu dans le budget ordinaire; des contributions extra-budgétaires devront fournir l'équivalent de cette somme.

29. Les Actes de la Onzième Conférence Générale de l'ICOM paraîtront en français et en anglais au début de 1978. Les Comités nationaux peuvent publier, s'ils le désirent, des éditions de cet ouvrage dans la langue de leur pays à leurs propres frais.

30. Le Secrétariat pourra envisager la publication d'un Répertoire de l'ICOM contenant la liste des membres ainsi que les statuts et règlements de procédure. Si, après étude des possibilités d'assurer cette publication, le projet semble réalisable, on imprimera un Répertoire sous une forme très simple, en tenant compte du fait que, en raison de l'évolution du fichier des membres, des versions révisées seront souvent nécessaires.

31. Une brochure simple en français et en anglais donnant des informations sur l'histoire de l'ICOM, ses activités et ses principes d'action sera publiée. Les Comités nationaux qui le désirent pourront en faire, à leurs frais, des éditions dans leur langue.

32. L'ICOM continuera à collaborer avec le Centre international pour la conservation (Rome) pour la publication de la série de manuels sur la conservation.

33. L'ICOM continuera à participer activement à la revue de l'UNESCO «Museum» et continuera à la distribuer gratuitement à ses membres institutionnels et, à un prix spécial, à ses membres individuels.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

34. En se fondant sur l'expérience des Conférences passées, un groupe de travail nommé par le Conseil Exécutif étudiera le meilleur moyen de préparer la 12ème Conférence Générale (1980): sa formule, sa structure et son contenu.

SECRETARIAT

35. Si l'on veut lui permettre d'assurer un service régulier et d'aligner ses activités sur l'augmentation du nombre de membres, il faudra recruter deux personnes durant la période triennale, pour autant que le budget le permette. Le Conseil Exécutif, sur proposition du Trésorier et du Secrétaire Général, décidera du moment opportun pour l'engagement de ce personnel. D'autre part, en vue de la quantité de travail que l'UNESCO va proposer à l'ICOM par contrats, le Secrétaire Général jugera de la nécessité de recruter du personnel temporaire ou des services extérieurs. Les budgets annuels tiendront compte de ce facteur.

36. Le Secrétaire Général poursuivra, pour autant que le permettront les fonds alloués à cet effet, la série de missions d'information qui ont remporté quelque succès au cours de la dernière période triennale. Le principal objectif de ces missions sera de consolider ou d'établir les structures de l'ICOM dans certains pays ou régions.

37. Le Président, les membres du Conseil Exécutif, le Secrétaire Général ou d'autres membres du Secrétariat représenteront l'ICOM dans les réunions internationales d'autres Organisations, notamment celles de l'UNESCO et de l'ICOMOS.

38. Le Secrétariat sera présent toutes les fois qu'il en aura l'occasion aux réunions régulières des Comités internationaux et cela afin de fournir une assistance technique, se tenir informé et coordonner les activités.

39. Outre sa tâche normale de gestion et d'organisation, le Secrétariat continuera à développer des services tels que:

- (a) préparation, coordination et assistance pour les voyages internationaux des membres;
- (b) listes d'adresses de spécialistes, de fournisseurs, etc.;
- (c) programme de stages de formation;

- (d) assistance à des centres ou cours de formation professionnelle.
40. Le Secrétariat continuera à être le principal agent du Conseil Exécutif pour la supervision de l'observance des principes statutaires et règlements de l'ICOM.
41. Le Secrétariat devra assumer son rôle d'agent de relations publiques à l'intérieur comme à l'extérieur de la profession.

CENTRE DE DOCUMENTATION

42. Comme l'envisageait le programme de l'UNESCO (sous-projet 4.1213.1) adopté par la 19^{ème} Conférence Générale de cette Organisation, le Centre de documentation UNESCO-ICOM deviendra l'un des partenaires du «Centre International de Documentation». Les premières mesures visant à la création d'un organisme officiel regroupant les trois partenaires (UNESCO-ICOM-ICOMOS) devront être prises. A cet effet, le Président du Comité Consultatif, le Secrétaire Général et le Chef du Centre sont autorisés à représenter l'ICOM lors des négociations. Celles-ci, en ce qui concerne l'ICOM, se fonderont sur les décisions prises précédemment par le Conseil Exécutif, notamment:
- (a) «que, quels que soient les changements qui pourront intervenir dans sa structure, son statut légal et son fonctionnement, le premier devoir du Centre de documentation restera de servir les membres de la profession et leurs intérêts propres»;
- (b) «étant donné que le Secrétariat et le Centre de documentation font partie de la même unité opérationnelle, l'ICOM devrait garder ensemble ces deux organes administratifs, selon l'article 56 des statuts de l'ICOM».
43. Indépendamment de la solution finale adoptée, le fonctionnement du Centre de documentation nécessitera le soutien vital des membres de l'ICOM dont le réseau permet la collecte de matériel documentaire.
44. Pour ce qui est des finances, l'ICOM allouera au Centre de documentation un budget au moins égal à celui de la dernière période triennale.
45. Le Centre, particulièrement grâce à son fonds de documentation sur microfiches, sera à même d'assister les centres régionaux de l'UNESCO ainsi que les centres et institutions nationales intéressés par de tels services.
46. Le Centre de documentation accueillera et guidera les stagiaires. Comme auparavant, priorité sera donnée à ceux qui auront été formés dans des centres muséologiques qui auront inclus les techniques de documentation à leur programme ainsi qu'aux responsables des services de documentation des musées.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

47. L'ICOM continuera à coopérer avec l'UNESCO

aussi activement que précédemment. Leurs relations étroites se maintiendront en particulier pour:

- (a) collecter et diffuser des informations et de la documentation concernant les musées, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel sous tous ses aspects (légaux, techniques, etc.);
- (b) la réalisation du programme de l'UNESCO pour 1977 - 1978 dans les domaines suivants:
- réunions d'experts,
 - normes,
 - préparation et application d'instruments internationaux,
 - choix d'experts, organisation et réalisation de missions,
 - activités régionales (régulières et non régulières),
 - publications.
- (c) la préparation du programme de l'UNESCO pour 1979 - 1980.

Sur la base d'accords contractuels, l'ICOM agira en tant qu'agence de l'UNESCO dans différentes sortes d'activités du programme (rapports, études, réunions, assistance technique aux Etats-membres, etc.).

48. L'ICOM et l'ICOMOS, comme l'explique le paragraphe 42, établiront leur programme commun de documentation. Grâce à des terminaux pour la transmission des documents, leurs deux centres de documentation respectifs pourront commencer à fonctionner comme une seule unité. L'ICOM, si nécessaire, veillera à la formation du personnel du Centre de documentation de l'ICOMOS. En outre, des activités communes ayant trait aux problèmes des musées et monuments seront entreprises au cours de cette période. Une représentation réciproque et régulière aux réunions administratives sera poursuivie. Les Comités internationaux de l'ICOM seront prêts à collaborer avec ceux de l'ICOMOS.
49. L'ICOM et son Secrétaire Général continueront leur collaboration avec le Centre international de conservation (Rome) par l'intermédiaire du Comité international de l'ICOM pour la conservation, par des publications communes et dans le cadre des activités du Conseil du Centre.
50. Les relations avec la Fédération Mondiale des Amis des Musées seront poursuivies et si possible renforcées; le Secrétariat continuera à apporter ses conseils et son aide aux activités de cette Organisation. Une coopération sera développée entre les groupes de travail de la Fédération et certains Comités internationaux de l'ICOM.

MOYENS D'ACTION

51. Cette période triennale sera marquée par:
- (a) une augmentation des recettes ordinaires qu'on peut évaluer (voir paragraphe 2 (c) et (d) en se basant sur l'expérience de la période précédente;
- (b) des fluctuations dans les sources de financement non régulières qu'il n'est pas possible de prévoir.
- Cette recettes ordinaires comprennent les cotisations, ventes et publications, subventions régulières